

SÉANCE DU 24 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre janvier à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Ste Céronne-lès-Mortagne s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Dominique RAGOT, Maire.

Membres présents : Mmes Dominique RAGOT, Martine LEROY, Mrs Marc SIMOEN, Alain GAMBER, David MAGNIERI, Samuel LEGENDRE,

Membres absents : Philippe GIROUX a donné procuration à Alain GAMBER, Thomas BOURY a donné procuration à Dominique RAGOT, Mmes Brigitte de LABARRE a donné procuration à Marc SIMOEN, Elodie LEPOIVRE a donné procuration à Dominique RAGOT, Elisabeth DEZECACHE

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2022

Madame le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour deux points :

Le Radar

La Rambarde de l'église

Le Conseil accepte que ces deux points soient rajoutés à l'ordre du jour.

Martine LEROY a été nommée secrétaire de séance.

NUMEROTATION ET CREATION DU LIEU-DIT

Le Conseil a voté à l'unanimité la création et les numérotations des différents lieu-dit de la commune.

Des Délibérations sont prises en ce sens. En voici la liste :

2022/01 et 2022/038 pour Le Tertre	2022/02 pour la Gilberdière
2022/03 pour la Herboudière	2022/04 pour la Houlette
2022/05 pour la Mare Morel	2022/06 pour le Grand Parc
2022/07 pour les Hauts de St Mard	2022/08 pour les Manguinelles
2022/09 pour les Métairies	2022/10 pour les longs champs
2022/11 pour l'Orion	2022/12 pour l'Osier
2022/13 pour la Maison Neuve	2022/14 pour More
2022/15 pour Raingouye	2022/16 pour La Tremblaie
2022/17 pour la Tuée	2022/018 pour le Chesnay
2022/019 pour le Grand Boulay	2022/021 pour le Moulin de Coulier
2022/022 pour le Petit बात	2022/023 pour le petit Boulay
2022/024 pour Boissée	2022/025 pour le Val
2022/026 pour les Bourdelas	2022/027 pour Coulier
2022/028 pour le Bultière	2022/029 pour la Chapelle de Poix
2022/030 pour la Claie	2022/031 pour la Ferme du Pont
2022/032 pour la Fourmondière	2022/033 pour la Hardonnière
2022/034 pour Fresnay	2022/035 pour le Tremblay
2022/036 pour Guissant	2022/039 pour les Grépillons

**2022/37 REMBOURSEMENT A MARC SIMOEN POUR L'ACHAT DE MATERIEL POUR REPARER
LES ILLUMINATIONS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement à M Marc SIMOEN des dépenses qu'il a engagés pour l'achat de matériel afin de réparer les illuminations qui ne marchaient plus pour un montant de 107,48 €.

ACHAT DE LA SONORISATION

M Marc SIMOEN regarde et compare les différents modèles existants dans un tarif allant de 500€ à 800€.

RADARS

Suite au diagnostic à distance, il semblerait que la carte mère soit grillée suite à la foudre qui serait tombée à proximité. Il est décidé d'envoyer le radar à la société Elancité pour effectuer un diagnostic et un devis de réparation. En fonction du montant de la réparation, le conseil fera le choix de réparer ou non le radar.

Rambarde de l'église

La rambarde de l'église ne peut rester en l'état. Après plusieurs relances de M Marc SIMOEN à l'entreprise MOUSSET qui ne donne pas de réponse. M Marc SIMOEN propose plusieurs solutions au Conseil.

Le conseil propose de contacter l'entreprise Pilet pour avoir un devis afin de reprendre la rambarde existante et de demander la facture à l'entreprise MOUSSET pour le paiement du matériel fourni.

Fin du Conseil à 20h30

Dominique RAGOT		Alain GAMBER	
Thomas BOURY		Martine LEROY	
Marc SIMOEN		Samuel LEGENDRE	
Philippe GIROUX		David MAGNIERI	
Elisabeth DEZECACHE		Brigitte de LABARRE	
Elodie LEPOIVRE			